REPUBLIQUE TOGOLAISE

Agence Togolaise de Presse

Agence Togolaise de Presse

BULLETIN QUOTIDIEN D'INFORMATION

9 novembre 2026

LE GOUVERNEMENT ADOPTE LE PROJET DE LOI PORTANT CREATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SECURITE SOCIALE

Lomé, 9 nov. (ATOP)- Le conseil des ministres s'est réuni le vendredi 6 novembre, sous la présidence du Président du Conseil, Faure Gnassingbé pour adopter le projet de loi portant création de l'Institut national de sécurité sociale. Au cours des travaux, le conseil a adopté un projet de loi et un décret, examiné en première lecture un projet de loi et un projet de décret puis écouté trois communications.



Conseil des ministres (photo internet)

Adoption du projet de loi portant création de l'INSS

La couverture sociale des agents publics et assimilés est actuellement assurée par deux (2) organismes distincts à savoir : la Caisse de retraites du Togo (CRT), chargée de la gestion des pensions, et l'Institut national d'assurance maladie (INAM), chargé de l'assurance maladie. Cette organisation entraîne une multiplication des démarches pour les bénéficiaires, un dédoublement des structures et des charges de gestion, ainsi que des disparités dans la qualité des services.

Afin de remédier à ces contraintes et de renforcer l'efficacité du système de protection sociale, le gouvernement a engagé une réforme visant à fusionner la CRT et l'INAM au sein d'un organisme unique dénommé Institut national de sécurité sociale (INSS). L'INSS sera chargé d'assurer la gestion des régimes de retraite et d'assurance maladie des agents publics et assimilés ainsi que de leurs ayants droit.

SOMMAIRE

ECHOS DE LA CAPITALE ----------*4-12*
NOUVELLES DES PREFECTURES ----------*12-25*
NOUVELLE DE L'ETRANGER ----------*25-27*
SPORTS ----------*27-29*

Cette nouvelle organisation permettra notamment d'instaurer un guichet unique pour les assurés et de mutualiser les ressources, en vue d'améliorer la qualité des services offerts aux agents publics civils et militaires en activité, aux retraités et à leurs ayants droit, tout en renforçant l'efficacité et la pérennité du système de protection sociale.

A travers cette réforme, précise le communiqué final des travaux, le gouvernement réaffirme sa volonté de bâtir un système de protection sociale plus intégré, équitable et durable, garantissant une meilleure prise en charge des agents publics et de leurs familles tout au long de leur parcours professionnel et après leur départ à la retraite.

La loi du 14 juin 2018 portant code foncier et domanial examiné en première lecture

Adopté le 14 juin 2018, le code foncier et domanial a constitué une étape importante dans la modernisation de la gouvernance foncière au Togo. Toutefois, sa mise en œuvre a révélé certaines insuffisances et difficultés d'application, ainsi que la nécessité d'adapter plusieurs de ses dispositions aux évolutions technologiques, sociales, économiques et environnementales.

Le projet de loi examiné ce jour vise donc à améliorer ce cadre juridique, à travers l'introduction de plusieurs innovations portant notamment sur le renforcement de la gouvernance foncière, avec la création d'un Observatoire national du foncier, la modernisation de la gestion foncière par la numérisation et le recours aux technologies innovantes, la sécurisation des droits fonciers coutumiers et ruraux et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès à la terre.

Il prévoit également la protection des terres agricoles et des ressources naturelles, la prise en compte des enjeux pastoraux et climatiques, le renforcement de la procédure d'accès au foncier par les étrangers, la lutte contre la spéculation, la facilitation de l'accès des jeunes à la terre et au financement agricole, ainsi que l'amélioration du règlement des conflits fonciers et le renforcement des sanctions.

Le gouvernement entend, à travers ce projet de loi, promouvoir un système foncier moderne, transparent, inclusif et sécurisé, garantissant une meilleure gestion du patrimoine foncier national et contribuant à la promotion de l'investissement et au développement durable.

Les modalités d'application de la loi du 1er avril 2025 portant régime juridique applicable aux entreprises publiques adopté

Dans le cadre de la modernisation de la gouvernance des entreprises publiques, le gouvernement a fait adopter, le 1er avril 2025, la loi n° 2025-005 qui a introduit plusieurs innovations visant notamment à renforcer le rôle des tutelles, à systématiser les contrats de performance entre l'Etat et les entreprises publiques, à promouvoir une administration indépendante et à clarifier les règles de fonctionnement de ces entreprises.

Le décret adopté précise les modalités d'application de cette loi, notamment en matière d'exercice de la tutelle, de contrôle interne et externe, d'audit, de suivi et d'évaluation des contrats de performance, d'autorisation préalable de certains actes par le ministre chargé des finances, ainsi que de création et de fonctionnement des entreprises publiques des collectivités territoriales. Il encadre également les procédures de dissolution et de liquidation des entreprises publiques.

Ce texte vise ainsi à assurer la mise en œuvre effective de la loi et à renforcer la transparence, la performance et la responsabilité dans la gestion des entreprises publiques.

Le conseil a ensuite examiné en première lecture un projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la commission nationale de lutte contre les activités minières illicites. Ce projet de décret a pour objectif de renforcer la coordination des actions des administrations compétentes face à la recrudescence des activités minières illicites, notamment l'orpaillage clandestin et l'exploitation sans titre, dont les conséquences sont préoccupantes sur les plans environnemental, économique, sanitaire et sécuritaire.

Une communication relative aux conclusions du premier séminaire national des gouverneurs et des préfets

Tenu les 05 et 06 août 2026 à Blitta, sous le thème : « Renforcer le pilotage territorial de l'action de l'Etat : bilan du premier semestre 2026 et perspectives d'amélioration », ce séminaire a constitué un cadre d'échanges et de réflexion sur les conditions de renforcement de la gouvernance territoriale et de l'articulation entre les administrations centrales, les services déconcentrés et les autorités territoriales. Il a permis de dresser le bilan des actions menées par les autorités territoriales et de dégager des pistes d'amélioration, notamment en matière de collaboration administrative, de partage de l'information et de suivi des décisions et des projets publics.

Dans cette perspective, plusieurs mesures ont été proposées en vue de renforcer la coordination de l'action de l'Etat dans les territoires. Elles portent notamment sur la clarification des modalités de collaboration entre les administrations publiques et les autorités territoriales, la généralisation des conférences administratives régionales et préfectorales à compter de janvier 2027, le renforcement des capacités des gouvernorats et des préfectures, ainsi que l'institutionnalisation du séminaire national.

Le Président du Conseil a instruit le ministre de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des mesures proposées, notamment l'institutionnalisation du séminaire national des gouverneurs et des préfets, et son élargissement à d'autres membres du gouvernement, afin de consolider le pilotage territorial de l'action gouvernementale, d'améliorer la coordination des interventions publiques et de renforcer le suivi des politiques publiques dans les régions et les préfectures.

Vers l'adoption de la déclaration de politique du secteur postal

Dans un contexte marqué par l'essor du numérique et du commerce électronique, le secteur postal constitue un levier important de développement économique et d'inclusion sociale. Toutefois, malgré son potentiel et la présence de plusieurs opérateurs, il reste confronté à des défis liés notamment à la transformation numérique, à l'accessibilité des services postaux, à la modernisation de la Société des postes du Togo et à l'adaptation du cadre réglementaire.

Pour répondre à ces enjeux, une politique nationale de développement du secteur postal, pour la période 2026-2029 a été élaborée autour de la vision de faire du secteur postal un acteur majeur de l'économie numérique, de favoriser l'émergence d'un marché concurrentiel et dynamique et d'améliorer la performance du service postal universel.

Cette politique repose sur cinq orientations stratégiques, à savoir la transformation digitale du secteur, le renforcement du cadre législatif et réglementaire, l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services postaux, la promotion de l'inclusion financière à travers des services numériques innovants, ainsi que le développement du commerce électronique et des services logistiques.

Le conseil des ministres a autorisé la soumission de cette politique à son adoption, en vue de renforcer la compétitivité du secteur postal et sa contribution à la transformation numérique et au développement socioéconomique du Togo.

Une communication relative au cadre général de la gestion des investissements publics au Togo

Dans le cadre des réformes engagées pour améliorer la gestion des finances publiques, plusieurs évaluations du système de gestion des investissements publics ont mis en évidence la nécessité de renforcer le cadre réglementaire régissant la préparation, la sélection, la programmation, l'exécution et le suivi des projets d'investissement public.

A cet effet, un projet de décret a été élaboré afin d'harmoniser et de formaliser les règles applicables à l'ensemble du cycle de vie des investissements publics, quels que soient les organismes concernés et les sources de financement.

Ce projet de décret prévoit notamment le renforcement de l'alignement des projets sur les priorités nationales de développement, la systématisation de leur évaluation

préalable, la clarification des rôles et responsabilités des acteurs, ainsi que la prise en compte des enjeux liés au genre, au climat et à la protection de l'environnement. Il prévoit également une meilleure anticipation des coûts récurrents, le renforcement du suivi physique et financier des projets et l'institutionnalisation des évaluations à mi-parcours, finales et ex post, ainsi que des audits externes.

Cette réforme vise à améliorer la qualité de la dépense publique, à renforcer la transparence et la soutenabilité des investissements et à garantir une meilleure efficacité des projets réalisés au bénéfice des populations.

Le conseil a instruit les ministres concernés de poursuivre le processus en vue de lui soumettre, dans les meilleurs délais, le projet de décret pour adoption.

ATOP/AJA/Communiqué du conseil des ministres

ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.
Actualités, Proximité
+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32
atoptogo1@gmail.com
www.atop.tg

ECHOS DE LA CAPITALE

LES TRAVAUX DE LA REVUE ANNUELLE DES REFORMES ET PROJETS DE L'UEMOA AU TOGO OUVERTS A LOME

Lomé, 9 nov. (ATOP) – La 12e édition de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) au Togo a démarré le lundi 9 novembre à Lomé.



L'assistance



Mme Adetou ouvrant les travaux

La revue est organisée par la commission de l'UEMOA, en collaboration avec le ministère des Finances et du Budget. Elle est instituée par un acte additionnel de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement du 24 octobre 2013, et s'inscrit dans le cadre de l'approfondissement de l'intégration régionale. L'initiative vise à faire un examen complet de tous les textes communautaires au Togo, à mesurer les résultats atteints et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des réformes. Cette revue entend également anticiper sur les éventuels facteurs dont dépend l'efficacité de ces réformes.

Au cours de cette session qui va durer trois jours, 149 textes réglementaires ainsi qu'un projet communautaire financé à hauteur de plus de deux milliards de francs CFA feront l'objet d'une évaluation. Ainsi les participants procéderont à un examen complet de tous les textes communautaires au Togo.

La représentante du ministre du budget et des finances, Mme Akou Adetou Afidényigba a souligné la vigilance qu'induisent les résultats de l'édition 2025 de la revue annuelle, due à la régression du taux de mise en œuvre des réformes à 68,7 %, contre

77,9 % en 2024. Pour elle, cette régression exige plus de mobilisation, de coordination, et de rapidité, en particulier dans les domaines de l'agriculture, de la culture et de l'artisanat. « C'est par les réformes que nous améliorerons la gouvernance dans les affaires publiques comme dans les affaires privées. Quand la volonté est commune et le suivi est rigoureux, les résultats suivent », a-t-elle déclaré.

Pour le représentant résident de la commission de l'UEMOA au Togo, Alioune Sene, la revue permettra de « rassembler les éléments de preuves attestant des progrès réalisés, afin de pouvoir en rendre compte de façon objective et transparente aux plus hautes autorités de l'Union».

La revue rassemble des représentants de la commission de l'UEMOA, des ministères sectoriels, des ordres nationaux et des agences de maîtrise d'ouvrages déléguées.

ATOP/EAG/SED

COOPERATION CHINE-TOGO **:**

LE PERSONNEL DU NAVIRE-HOPITAL CHINOIS SALUE POUR SES ACTIONS AU TOGO

Lomé, 9 nov. (ATOP) - L'ambassadrice de la République populaire de Chine au Togo, Wang Min, a offert, le samedi 7 novembre à Lomé, une réception militaro-civile en l'honneur du personnel du navire-hôpital chinois « Arche de la paix », en fin de séjour au Togo.



Remise de cadeau



Devant l'assistance

L'initiative a permis à l'ambassadrice de saluer l'engagement de l'équipe médicale chinoise et de l'encourager à poursuivre sa mission au service du bien-être des populations. Les invités ont découvert, à travers une vidéo, le navire-hôpital chinois et ses différentes missions.

La réception a rassemblé des militaires et des civils des deux pays. Elle a été marquée par des échanges de cadeaux entre les personnalités des deux pays, ainsi que des danses et chorégraphies chinoises. La chorale « Avenir » de l'Université de Lomé a également agrémenté la réception avec des chants de son répertoire et une chanson en chinois.

L'ambassadrice Wang Min a rappelé que le navire-hôpital « Arche de la paix » est arrivé à Lomé le 1er novembre. Il a quitté le Togo le dimanche 8 novembre, a-t-elle précisé, avec les remerciements et les meilleurs vœux du peuple togolais, pour poursuivre sa mission en mer. Se référant à un adage chinois selon lequel « l'armée est au peuple ce que le poisson est à l'eau », la diplomate a rappelé la proximité entre l'armée et la population. Elle a estimé que les échanges amicaux entre les forces armées et les peuples chinois et togolais contribuent à renforcer les relations entre les deux pays et à rapprocher davantage leurs populations.

Le ministre en charge de la Santé, Jean-Marie Tessi a exprimé la reconnaissance des autorités et du peuple togolais à la délégation pour les soins apportés aux populations

durant son séjour. Il a indiqué que l'équipe médicale a largement dépassé l'objectif fixé avec 7 000 consultations et soins contre 3 000 consultations prévues. ATOP/AR/AO/BV

«FAURE DREAMS BATISSONS ENSEMBLE » :

LE MINISTERE DES FINANCES DENONCE UNE ESCROQUERIE

Lomé, 9 nov. (ATOP) – Dans une vidéo relayée ces derniers jours sur les réseaux sociaux, une association dénommée « Faure Dreams, Bâtissons Ensemble », propose des tontines à partir d'un montant de 100 FCFA par jour, avec distribution gratuite de carnet.

Dans un communiqué publié le vendredi 6 novembre, le ministre des Finances et du Budget informe l'opinion publique que ces agissements s'assimilent à des escroqueries à grande échelle et à visage découvert.

Selon le communiqué, les initiateurs promettent d'aider les personnes désireuses d'obtenir, dans les meilleurs délais, des pièces telles que le jugement supplétif, le certificat de nationalité, la carte nationale d'identité ou le passeport.

Le ministre rappelle que la collecte de dépôts est une activité réglementée qui ne peut être exercée sans autorisation. « Des recherches menées, il ressort que l'association dénommée « Faure Dreams, Bätissons Ensemble » n'est ni agréée, ni inscrite sur la liste des institutions de microfinance. Elle n'est donc pas en règle et ne peut, en aucun cas, collecter l'épargne des populations. Elle n'est liée, ni mandatée par aucun service public ou la Présidence du Conseil, indique le communiqué. Par conséquent, le ministre appelle la population à une plus grande vigilance, surtout en cette période de fin d'année. Il signale que des dispositions sont d'ores et déjà en cours pour interpeller les initiateurs de cette vidéo.

Le ministre saisit cette occasion pour mettre en garde, une fois encore, les auteurs de ces manœuvres frauduleuses qu'ils s'exposent à la rigueur de la loi. Il réitère son engagement à protéger les citoyens contre ces arnaques et demeure disponible pour toutes informations complémentaires.

ATOP/Communiqué du ministère des finances et du budget

NUISANCES SONORES :

LA CNDH SENSIBILISE LES ACTEURS DU GRAND LOME AU RESPECT DE LA REGLEMENTATION

Lomé, 9 nov. (ATOP) – La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a organisé, le vendredi 6 novembre à Lomé, une séance d'information et de sensibilisation sur l'arrêté interministériel portant réglementation de l'émission de bruits en République togolaise.



Le président du CNDH (au milieu)



L'assistance

La séance a regroupé 148 acteurs des communes du Golfe et d'Agoè-Nyivé. Il s'agit notamment des autorités administratives et locales, des chefs traditionnels, des

membres des comités villageois, cantonaux et de quartier de développement. Des responsables de lieux de culte, des tenanciers de bars, des meuniers, des agents des forces de sécurité, ainsi que des représentants des organisations de la société civile et des associations de consommateurs ont pris part à cette séance.

La rencontre vise à amener les acteurs concernés à mieux connaître les dispositions réglementaires et à contribuer à la lutte contre les nuisances sonores. L'initiative vise à faire connaître les effets néfastes de la pollution sonore sur les populations et l'environnement, tout en rappelant les normes à respecter. Il s'agit également de clarifier les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes dans l'application de la réglementation et d'outiller les participants sur les mécanismes de gestion et de contrôle des nuisances sonores dans leurs milieux respectifs.

Deux communications ont marqué les travaux. La première a porté sur les conséquences des nuisances sonores sur la santé publique, l'environnement et la cohésion sociale. La seconde a abordé la procédure administrative de gestion des contentieux liés aux nuisances sonores. A cette occasion, les participants ont reçu un livret de dix pages présentant la loi portant réglementation de l'émission de bruits en République togolaise, qui a fait l'objet d'une présentation et d'échanges interactifs.

Le président de la CNDH, Me Kwao Ohin Sanvee, a souligné que le bruit excessif, lorsqu'il est intense ou prolongé, peut porter atteinte à des droits fondamentaux, notamment le droit à la santé, au repos, à la vie privée et familiale. « Nous devons garder à l'esprit qu'aucune liberté ne peut s'exercer dans l'indifférence aux droits d'autrui », a-t-il insisté. Me Sanvee a exprimé le souhait que la lutte contre les nuisances sonores repose prioritairement sur la sensibilisation et la compréhension mutuelle, afin d'éviter que les différentes parties ne soient confrontées aux sanctions prévues par les textes.

La gouverneure du district autonome du Grand Lomé, Mme Zouréhatou Kassah-Traoré, a mis l'accent sur trois exigences pour garantir l'efficacité de cette démarche. Il s'agit du respect de la réglementation, le partage des responsabilités et la coordination des interventions institutionnelles. Elle a salué l'initiative de la CNDH et invité les participants à servir de relais auprès de leurs communautés respectives pour une large diffusion des informations reçues. ATOP/MG/AR/BV

CANCER DU SEIN :

DIGITAL GIRL APPELLE LES FEMMES A NE PAS NEGLIGER LE DEPISTAGE



Les participants

Lomé, 9 nov. (ATOP) - Digital Girl a organisé, le samedi 7 novembre à Lomé, une séance de sensibilisation sur le cancer du sein, dans le cadre de sa campagne « Elle doit savoir ».

L'activité vise à renforcer les connaissances des femmes sur cette maladie et à les encourager à se faire dépister, afin de favoriser un diagnostic précoce et une meilleure prise en charge. Elle a permis de rappeler que la sensibilisation au cancer du sein ne doit pas se limiter au mois d'octobre, mais doit se poursuivre tout au long de l'année.

La rencontre a donné lieu à un panel animé par des professionnelles de santé. Les échanges ont permis d'aborder les facteurs de risque du cancer du sein, les signes qui doivent alerter, les changements inhabituels à observer au niveau des seins, ainsi que les moyens de dépistage. Les participantes ont également été informées sur les examens médicaux disponibles, les possibilités de prise en charge et l'importance de consulter

rapidement devant toute anomalie. Des démonstrations pratiques d'autopalpation mammaire et des conseils sur la connaissance et l'observation des seins ont également figuré au programme, avec des possibilités d'orientation vers les professionnels de santé pour les examens appropriés.

A travers Digital Girl, qui œuvre notamment pour la promotion de la santé féminine et l'autonomisation des femmes, la promotrice, Mme Colette Ekue considère l'information comme un levier de prévention. Elle a relevé que le manque d'informations conduit encore certaines femmes à négliger le dépistage, avec pour conséquence des découvertes tardives de la maladie et des situations plus difficiles à prendre en charge. « Notre objectif premier est de pouvoir informer les femmes sur cette maladie et après l'information, les pousser à passer à l'action, qui est de se faire dépister. La lutte contre le cancer du sein exige une attention permanente. La sensibilisation ne doit pas s'arrêter seulement à octobre, parce que la maladie est toujours là », a-t-elle insisté. Elle a aussi invité les institutions sanitaires à accompagner les initiatives privées, afin de toucher davantage de femmes et de mieux les informer sur le cancer du sein.



Les panélistes

Mme Essoham Thérèse Bamazi, sage-femme à l'Association togolaise pour le bien-être familial (ATBEF), a souligné l'importance de l'adoption de bonnes habitudes de vie, notamment éviter le tabac, l'alcool, la sédentarité, l'usage abusif des contraceptifs d'urgence, avoir une alimentation riche en fruits et légumes, pratiquer une activité physique régulière. Elle a également invité les femmes au dépistage régulier dans la lutte contre le cancer du sein. Mme Essoham a exhorté les femmes à mieux connaître leur corps, à éviter les comportements à risque et à consulter un agent de santé dès l'apparition de toute anomalie au niveau des seins.

La campagne « Elle doit savoir » porte ainsi un message : donner aux femmes les moyens de mieux connaître le cancer du sein, de vaincre les appréhensions liées au dépistage et d'agir à temps pour préserver leur vie.

ATOP/AO/AR

---------- ----------

LES BONNES HABITUDES POUR REDUIRE LES RISQUES



Mme Banazi

Lomé, 9 nov. (ATOP) – « Les femmes sont invitées à surveiller régulièrement leurs seins, à consulter dès l'apparition d'une anomalie et à adopter de bonnes habitudes de vie pour réduire les risques de cancer du sein ». Tels sont les conseils prodigués par Mme Essoham Thérèse Bamazi, sage-femme à l'Association togolaise pour le bien-être familial (ATBEF), lors d'une séance de sensibilisation organisée le samedi 7 novembre à Lomé par Digital Girls sous le thème : « Elle doit savoir »

La sage-femme rappelle que toutes les femmes peuvent développer cette maladie, même si certains facteurs, comme l'âge, augmentent les risques. D'autres sont liés aux habitudes de vie et peuvent être évités. Elle cite notamment la consommation de tabac et d'alcool, la sédentarité, l'utilisation abusive des contraceptifs d'urgence pris de façon

répétée sans avis médical, ainsi que la consommation excessive d'aliments gras et de produits transformés.

Pour préserver leur santé, Mme Bamazi conseille de privilégier les fruits et légumes, de boire suffisamment d'eau et de pratiquer une activité physique régulière. « Il n'est pas forcément nécessaire de courir pour faire du sport. Quinze minutes de marche dans le quartier constituent déjà une activité physique bénéfique », explique-t-elle.

Surveiller les seins et consulter au moindre changement

Mme Bamazi recommande aux femmes de bien connaître l'aspect habituel de leurs seins afin de remarquer rapidement toute modification. « Une rougeur, un creux ou une fossette sur la peau, une rétraction du mamelon ou un changement de texture donnant à la peau un aspect de peau d'orange sont des signes qui nécessitent une consultation. Une douleur inhabituelle ou un écoulement au niveau du mamelon doit également retenir l'attention », indique-t-elle. « Même si l'on pense que ce n'est rien, il vaut mieux aller à l'hôpital pour se faire examiner plutôt que de rester à la maison », conseille-t-elle. Elle encourage également les femmes à consulter régulièrement un agent de santé pour un examen clinique des seins.

« En cas de suspicion d'une anomalie, une échographie mammaire ou une mammographie peut être prescrite. Une biopsie peut ensuite être réalisée, si nécessaire, pour confirmer ou écarter le diagnostic de cancer. Le cancer du sein ne prévient pas, mais l'information, la vigilance et le dépistage peuvent changer le cours d'une vie », mentionne-t-elle. ATOP/AO/AR

OCCUPATION ANARCHIQUE DU DOMAINE PUBLIC :

LE COMITE AD'HOC PRECISE LES CONDITIONS DE LIBERATION DES EMPRISES DES VOIES PUBLIQUES

Lomé, 9 nov. (ATOP) – Le comité ad'hoc de lutte contre l'occupation anarchique du domaine public dans le Grand Lomé rappelle aux occupants irréguliers des emprises des voies publiques qu'ils disposent jusqu'au 20 novembre pour libérer volontairement les espaces concernés. Cette précision fait suite à la publication d'un premier communiqué relatif à cette opération.



Encombrement de la voie publique

Dans un communiqué de rappel rendu public, le comité ad'hoc précise que le délai accordé aux contrevenants vise à leur permettre de se conformer volontairement à la mesure. Il souligne que cette échéance ne constitue pas une autorisation de procéder à des opérations de déguerpissement forcé avant le 20 novembre.

Le comité invite, par conséquent, les occupants concernés à prendre, avant l'expiration de ce délai, toutes les dispositions nécessaires pour libérer les emprises irrégulièrement occupées.

Le communiqué indique que ce n'est qu'à l'expiration du délai de mise en conformité volontaire que les services compétents, en liaison avec les autorités communales concernées, procéderont aux opérations de libération des espaces encore irrégulièrement occupés. Ces interventions débuteront à compter du 21 novembre 2026 et seront effectuées aux frais des contrevenants, conformément à la réglementation en vigueur.

Le comité ad'hoc invite également les autorités communales à faire preuve de pédagogie et à sensibiliser les occupants du domaine public installés dans leur ressort

territorial. Il exhorte, par ailleurs, les populations à faire preuve de civisme et de responsabilité afin de contribuer à l'assainissement urbain, à la sécurité des usagers et à l'amélioration du cadre de vie dans le Grand Lomé. ATOP/communiqué du Comité ad hoc

DEVELOPPEMENT LOCAL PARTICIPATIF :

LE MAIRE DE COMMUNE GOLFE 6, KOKOU AMENYENOU ECHANGE AVEC LES ARTISANS

Lomé, 9 nov. (ATOP) – Le maire de la commune Golfe 6, Kokou Amenyenou a échangé, le vendredi 6 novembre à Baguida, chef-lieu de la commune, avec les artisans sur leur rôle et responsabilité dans le développement du milieu.



Les participants

La rencontre a réuni les responsables des différentes organisations des artisans, notamment des couturières et couturiers, des maçons et plombiers, des mécaniciens et vulgarisateurs. Les échanges ont permis à ces artisans de mieux cerner l'importance de leur secteur dans le développement de la commune et leur contribution dans la réalisation du budget.

Le maire Amenyenou a appelé les artisans de sa commune au civisme fiscal, en leur faisant savoir que dans la dynamique de la mobilisation des recettes, leur apport et contribution s'avèrent importante. Il a exhorté ceux qui ont accumulé des arriérés de paiement de taxes, de vite régulariser leur situation. Le maire a informé les artisans que le conseil municipal procedera au cours de cette session ordinaire a la relecture de la deliberation portant taxation. Cette relecture permettra de reduire certaines taxes a leur profit, pour permettre une facilité de collecte.

Les artisans ont, à travers leur porte-parole, Logossou Yao Ben, félicité le maire pour cette démarche. Ils se sont engagés pour un développement local et formulé des doléances en vue d'une bonne collaboration. Leurs préoccupations sont relatives, entre autres, à la taxe forfaitaire unique à payer par tous les artisans, à la simplification des modalités de payement, à la dotation des artisans d'une chambre de métiers ou un centre communautaire pour l'organisation de leurs activités collectives.

Des questions liées aux plaques publicitaires des ateliers, au renforcement des capacités des artisans, au programme social pour les enfants vulnérables, à l'insécurité dans certaines zones de la commune, ont été aussi évoquées. Les responsables syndicaux ont aussi soulevé les difficultés de mobilisations de tous les artisans dans leur corporation en vue de répondre aux sollicitations de la mairie.

Au regard de ces doléances, le maire a promis prendre des dispositions pour satisfaire leurs préoccupations, et rendre la collaboration simple entre les artisans et la municipalité. Il a également évoqué la prochaine visite d'un conseil municipal du Sénégal à Baguida pour un partage d'expériences. M. Amenyenou a saisi cette occasion pour demander aux artisans de sensibiliser leurs pairs sur la libération des emprises des voies bitumées et pavées de la ville, entamée dans le District autonome du Grand Lomé.

ATOP/KYA/DHK

ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.
Actualités, Proximité
+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32
atoptogo1@gmail.com
www.atop.tg

7È EDITION DE TOGO FASHION AWARDS :

DES ACTEURS DE LA MODE ET DE LA BEAUTE DISTINGUES

Lomé, 9 nov. (ATOP) - Les professionnels de la mode et de la beauté ont été distingués, le samedi 7 novembre à Lomé, à l'occasion de la 7e édition de Togo Fashion Awards.



Une lauréate

La cérémonie a été organisée par l'agence de communication et d'événementiel Simera Corporation. Elle a mobilisé des stylistes, mannequins, modèles photo, esthéticiennes, coiffeuses, maquilleurs, accessoiristes et photographes. Les créations présentées ont également permis au public d'apprécier la diversité des talents. Au total, 14 catégories ont été retenues pour distinguer les professionnels du secteur et saluer leur contribution au développement de la mode et de la beauté au Togo.

Les distinctions ont notamment concerné le Jeune styliste de l'année, le Meilleur styliste de l'année, la Révélation mannequin de l'année, les Mannequins masculin et féminin de l'année, les Modèles photo masculin et féminin de l'année, ainsi que le Créateur de contenus de l'année. Les salons d'esthétique et de coiffure, les prothésistes ongulaires, les maquilleurs, les accessoiristes, les boutiques de prêt-à-porter et de streetwear, y compris les photographes ont également été à l'honneur. Des prix honorifiques ont, par ailleurs, été attribués à des personnalités engagés dans la promotion et la valorisation de la mode et la beauté au Togo. Cette édition a enregistré la participation de professionnels du Sénégal et de la République démocratique du Congo (RDC). Le modèle congolais Tyshawax a remporté le prix de la Meilleure styliste africaine de l'année.

Le promoteur de l'événement, Torrès Amededjisso, a expliqué que Togo Fashion Awards vise à reconnaître le travail des professionnels et à donner davantage de visibilité aux talents togolais. « Chaque année, nous célébrons les acteurs de la mode et de la beauté pour faire briller davantage leurs talents. Nous voulons aussi encourager l'excellence, valoriser les professionnels et contribuer au rayonnement de la mode togolaise au-delà des frontières nationales », a-t-il déclaré.

Le public a également participé à la soirée en désignant la plus belle tenue, dont le lauréat a reçu une récompense de 50 000 FCFA.

ATOP/AO/AR

SOCIETE :

DEUX MORTS ET UN DISPARU DANS UN ACCIDENT DE NAVIGATION SUR LE LAC TOGO

Lomé, 9 nov. (ATOP) - Un accident de navigation impliquant une pirogue a fait deux morts, quinze rescapés et une personne toujours portée disparue, le dimanche 8 novembre, sur le Lac Togo, au niveau du village de Tovinou, dans la commune Vo 2.

Au total, dix-huit personnes étaient impliquées dans cet accident dont les circonstances ne sont pas encore établies. Alertés, les acteurs de la Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes ont été mobilisés pour les opérations de recherche et de sauvetage.

Les secours ont mobilisé les sapeurs-pompiers, l'Unité spéciale de garde-côtes togolaise (USGCT), les services de police et de gendarmerie nationale, l'Agence nationale de la protection civile (ANPC), ainsi que les nageurs-pêcheurs de la localité.

Dans un communiqué, le ministre de la Sécurité, le Col. Calixte Batossie Madjoulba, a exprimé les condoléances du gouvernement aux familles endeuillées et sa compassion aux personnes affectées par ce drame. Il a également salué la mobilisation des équipes de secours et la solidarité manifestée par les populations riveraines.



Photo internet

Face à cet accident, le ministre rappelle aux usagers des voies navigables l'importance du respect des règles de sécurité, notamment le port du gilet de sauvetage et le respect de la capacité maximale des embarcations. Il les exhorte à faire preuve de la plus grande prudence afin de prévenir de tels drames.

ATOP/MG/communiqué du ministère de la Sécurité

ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.
Actualités, Proximité

+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32
atoptogo1@gmail.com
www.atop.tg

NOUVELLES DES PREFECTURES

OTI/EDUCATION :

269 ELEVES-PROFESSEURS ENTAMENT LEUR FORMATION A L'ENFPE DE MANGO

Mango, 9 nov. (ATOP) – Deux cent soixante-neuf Elèves-professeurs d'école (EPE) de la 5è promotion (2026-2028) de l'Ecole normale de formation des professeurs d'écoles (ENFPE) de Mango ont entamé leur formation, le jeudi 5 novembre.

La formation s'étend sur deux ans, répartis en quatre semestres. Elle comprend des enseignements théoriques, ainsi que des stages pratiques dans les structures préscolaires.



Des EPE de la 5e promotion à Mango

Lors de la cérémonie d'accueil, les nouveaux apprenants ont suivi une conférence inaugurale sur le thème « Le professionnalisme, l'excellence et les valeurs citoyennes, socle de compétences du professeur d'école », animée par le directeur adjoint de l'ENFPE de Mango, Koega Minisimabéseo. Celui-ci a exhorté les futurs enseignants à actualiser régulièrement leurs connaissances, à faire preuve de professionnalisme et à cultiver les valeurs de discipline, de tolérance et de paix. Il a souligné qu'ils doivent être des modèles pour les enfants et leur communauté.

La nouvelle promotion a pris également connaissance du programme de formation, des différentes unités d'enseignement et des stages pratiques. Ils ont été sensibilisés aux exigences du métier, notamment l'assiduité, la ponctualité, la discipline et la recherche de l'excellence.

Le directeur de l'ENFPE de Mango, Ayissa Komi Wola, représentant le ministre de l'Education nationale, a indiqué que la formation des enseignants constitue un levier essentiel pour garantir une éducation de qualité, conformément aux objectifs du Plan sectoriel de l'éducation (PSE) et aux Objectifs de développement durable (ODD). Il les a invités à faire preuve d'assiduité, de détermination et d'abnégation tout au long de leur formation.

Le secrétaire général de la préfecture de l'Oti, N'Gbamou Koya, a exhorté les apprenants à faire preuve d'engagement et de comportement exemplaire. Il a également appelé les formateurs à accompagner efficacement les futurs enseignants dans l'acquisition des compétences professionnelles et des valeurs indispensables à l'exercice de leur métier. M. N'Gbamou a réaffirmé la disponibilité des autorités locales à soutenir l'établissement.

La porte-parole de la promotion, Mlle Namougou Kamboaloa, a salué les efforts du gouvernement en faveur de la formation des enseignants et promis l'engagement de tous les apprenants à travailler pour réussir leur parcours.

La cérémonie s'est déroulée en présence du maire de la commune Oti 1, Noukome Nimani Ignace et du commissaire de la ville de Mango, Agboh Koffi.

Outre la cérémonie d'accueil, douze EPE de la 3è promotion, ayant bénéficié d'une formation en ligne en anglais, organisée par l'ambassade des USA au Togo, ont reçu leurs diplômes de fin de formation. L'ambiance a été entretenue par la chorale de l'école. ATOP/TT/JK/AR

BASSAR/ENREGISTREMENT BIOMETRIQUE :

LE PREFET SUPERVISE LE DEROULEMENT DE L'OPERATION

Bassar, 9 nov. (ATOP) - Le préfet de Bassar, Lt-Col Asiah Hodabalo, a effectué, le vendredi 6 novembre, une tournée dans les quatre communes de la préfecture afin de s'assurer du bon déroulement de l'opération d'enregistrement biométrique et de recueillir les difficultés rencontrées par les agents sur le terrain.



Les participants

Il a été accompagné des agents et techniciens de l'Agence nationale d'identification (ANID), de l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED)-Kara ainsi que des chefs de services.

Au cours de cette tournée, le préfet a visité successivement l'Ecole primaire publique (EPP) Bangéli, dans la commune Bassar 2, l'Unité de soins périphériques (USP) de Sanda-Afohou, dans Bassar 4, l'EPP Kabou-centre, dans Bassar 3, puis les EPP Binaparba et Central, dans la commune Bassar 1. Dans les différents centres, il a encouragé les agents recenseurs et les équipes techniques à poursuivre leurs efforts pour assurer la réussite de l'opération. Les échanges ont permis de relever plusieurs difficultés, notamment l'insuffisance du matériel d'enregistrement dans certains centres et la faible mobilisation des populations. Selon les agents, les jeunes se montrent peu enclins à se faire enrôler, contrairement aux personnes âgées et aux élèves qui répondent davantage à l'appel. La fréquentation reste également faible dans certaines localités.

Face à ces préoccupations, Lt-Col Asiah Hodabalo a rappelé l'importance de la sensibilisation et de la mobilisation de toutes les couches de la population. Il a invité les acteurs communaux, les chefs traditionnels ainsi que les responsables des services publics à s'impliquer davantage, notamment les jours de marché, pour encourager les habitants à se faire enregistrer. Le préfet a insisté sur la nécessité de réserver un bon accueil aux agents recenseurs et de faciliter leur travail. Il a, en outre, demandé que les personnes en situation de handicap soient accueillies et enregistrées en priorité dès leur arrivée dans les centres.



La population de Sanda-Afohou (BASSAR 4) s'enregistrant



Le préfet Lt-col Asiah (en veste) s'exprimant aux agents recenseurs

Le chef de mission dans la Kozah, Bleoussi Joseph, a encouragé les agents à poursuivre leur travail avec courage. Satisfait de l'évolution de l'opération, il les a rassurés que les difficultés signalées seront prises en compte et que des solutions seront recherchées.

Pilotée par l'ANID avec l'appui technique de l'INSEED, l'opération d'enregistrement biométrique vise à permettre à chaque citoyen togolais de disposer d'une carte d'identité biométrique e-ID, donnant accès aux services publics et financiers.

ATOP/LK/AR

ANIE/CHEFFERIE TRADITIONNELLE :

M. OTOUNDE TCHEDJI RECOIT SON DECRET DE RECONNAISSANCE



Dada Fesso Tchedji V avec les autorités

Anié, 9 nov. (ATOP) – M. Otoundé Tchédji, désigné chef du canton d'Atchinédji, dans la commune d'Anié 2, a reçu, le vendredi 6 novembre, son décret de reconnaissance. Il porte désormais le nom de Dada Fesso Tchédji V.

La cérémonie a été présidée par le gouverneur de la région des Plateaux, Gal. Dadja Manganawé. En remettant le décret au nouveau chef, le gouverneur a indiqué que la reconnaissance officielle d'un chef traditionnel consacre son rôle dans la préservation des valeurs culturelles et du patrimoine traditionnel. Il a précisé que cet acte, signé par le Président du Conseil, Faure Gnassingbé, autorise Otoundé Tchédji à exercer ses fonctions de chef du canton d'Atchinédji.

Le Gal. Manganawé a rappelé que le chef traditionnel contribue à la cohésion sociale, à la préservation des us et coutumes ainsi qu'à la promotion de la paix et de la stabilité au sein des communautés. Il joue également un rôle d'arbitrage et de conciliation dans les conflits relevant des traditions. Le chef est aussi consulté sur les questions de développement local, notamment en matière d'environnement, de santé, de foncier, de

sécurité et d'éducation. Il doit, à cet effet, faire preuve de loyauté envers l'État, de neutralité et d'impartialité, tout en restant apolitique.

Le maire de la commune Anié 2, Gossou Kokou, a souligné l'importance stratégique et institutionnelle de la chefferie traditionnelle dans la mise en œuvre des actions publiques auprès des populations. Il a présenté cette institution comme un trait d'union entre le gouvernement central et les communautés rurales, avant d'inviter le nouveau chef à faire preuve d'intégrité et d'impartialité dans l'exercice de ses fonctions.

Dada Fesso Tchédji V a déclaré compter sur la contribution de tous pour bien accomplir sa mission. Il a salué la volonté du Président du Conseil de rapprocher le pouvoir des administrés et de promouvoir le travail dans un esprit d'unité. Le nouveau chef a également souhaité l'accompagnement des autorités communales et régionales.

La cérémonie a été marquée par des prestations folkloriques des groupes « Adjigo », « Kabyè-Losso » et « Peulh » du canton d'Atchinédji, puis une animation musicale assurée par l'artiste Gbèdo.
ATOP/KV/AO

---------- ----------

HAHO :

LE CHEF CANTON DE KPÉDOMÉ REÇOIT SON DÉCRET DE RECONNAISSANCE

Notsè, 9 nov. (ATOP) – Le chef de canton de Kpédomé, dans la commune Haho 3, Ajavon Aboua, a reçu son décret de reconnaissance, le samedi 7 novembre**.**

La cérémonie a été marquée par la procession d'entrée du chef, l'exécution de l'hymne national et des prestations de groupes folkloriques de Kpédomé, d'Agbaladomé et d'Alinou. Elle s'est déroulée en présence du Prof Komi Selom Klassou, président de l'Assemblée nationale.



Gouverneur Maganawé remettant le décrét au récipiendaire

Désormais appelé Togbuigan Adovi Aboua II, il a pour mission de veiller à l'harmonie et à la cohésion sociale. Il dispose d'un pouvoir d'arbitrage et de conciliation des parties en matière d'us et coutumes. Le nouveau chef est également appelé à recevoir l'administration locale et les collectivités décentralisées sur les questions relatives au développement local, notamment l'environnement, la santé, les questions foncières, la sécurité et l'éducation. Il représente sa population dans ses rapports avec l'Etat, les collectivités territoriales et les autres acteurs institutionnels ou sociaux en matière des us et coutumes.

En lui remettant le décret, le gouverneur de la région des Plateaux, Général de brigade Dadja Maganawé, l'a exhorté au respect et à la protection des populations dont il est désormais le gardien. Il l'a invité à bannir de son quotidien tout comportement susceptible de compromettre son statut de chef, afin d'accomplir dignement ses fonctions. Le gouverneur a également demandé à la population de respecter l'autorité qu'elle s'est librement donnée, en lui apportant soutien et encouragement dans l'exercice de ses fonctions et dans le développement du canton de Kpédomé.

Le maire de Haho 3, Amoudji Komlan, a demandé à Togbuigan Adovi Aboua II d'œuvrer pour assurer une gestion participative de la commune. Les autorités traditionnelles présentes, dont Togbui Kossi Amégnona Adako II, chef de canton de Dalia,

ont conseillé au récipiendaire de bien représenter sa population et de rester loyal envers l'État. Elles l'ont également invité à entreprendre des démarches pour obtenir des projets qui contribueront au développement de son canton.



Prof. Klassou (en pagne traditionnelle) et des autorités

Le nouveau chef a exprimé sa volonté de servir la population de Kpédomé dans la paix, de rester fidèle dans la gestion des affaires du canton et d'exécuter dignement ses tâches de chef de canton, en toute responsabilité. Il a salué le soutien des autorités locales, traditionnelles et politiques, notamment celui du Président du Conseil, Faure Gnassingbé, qui lui a témoigné sa confiance.

Marié et père de famille, Togbuigan Adovi Aboua II exerce la profession d'entrepreneur. ATOP/YM/AO

MOYEN-MONO :

KATIVOU DOTE D'UN FORAGE ET D'UN RESEAU ELECTRIQUE

Tohoun, 9 nov. (ATOP) – Un forage et un réseau électrique ont été réceptionnés le samedi 7 novembre à Kativou, à 5 km au nord-est de Kpékplémé, dans la commune Moyen-Mono 2.



Coupure du ruban symbolique



Le forage

Ces deux infrastructures ont été réalisées pour un coût total de 32 310 000 F CFA. Elles viennent améliorer les conditions de vie des populations en facilitant l'accès à l'eau potable et à l'électricité.

Les ouvrages ont été offerts par Miss Togo 2026, Eyou Prudence Angèle, avec l'appui financier de son partenaire Moov Africa. Le forage, d'une profondeur de 90 mètres, est équipé d'un château d'eau de 7 mètres de hauteur, d'un polytank d'une capacité de 2 m³, avec une possibilité d'extension de 2 m³ supplémentaires, et de trois robinets. Le réseau électrique, d'une puissance de 50 KVA, couvre une distance de 355 mètres. Ces réalisations visent à faciliter l'accès à l'eau potable et à améliorer l'éclairage du village. Elles offriront également aux élèves de meilleures conditions d'études, notamment en soirée.

La représentante de Moov Africa, Léaticia Sanvée, a expliqué que le choix de Kativou répond aux difficultés rencontrées par les ménages pour accéder à l'eau potable. Cette initiative vise à améliorer leurs conditions de vie, à réduire les infections liées à la consommation d'eau insalubre et à soutenir le développement local.

Au nom des bénéficiaires, le préfet du Moyen-Mono, Colonel Gnakaoufré Yao Eindrè, et le maire de Moyen-Mono 2, Edou Zomblèwouh, ont salué le geste des

donateurs. Ils se sont engagés à veiller au bon entretien des infrastructures et à leur utilisation judicieuse.
ATOP/TM/YM/AO

AGOU/CULTURE :

LA 3E EDITION DE KEBO NOVITIKPLO CELEBREE A KEBO-APEYEYEME

Agou-Gadzépé, 9 nov. (ATOP) - Les fils et filles du canton d'Agou Kebo ont célébré, le samedi 7 novembre à Kebo-Apeyeyeme, la troisième édition de Kebo Novitikplo.



Parades des Hamacs

La célébration est placée sous le thème « Contribution des jeunes d'Agou Kebo au développement de leur canton : enjeux et défis liés à l'éducation à la vie sociale ». Elle vise à améliorer la qualité des relations et du dialogue entre les populations. Cet évènement entend faciliter la participation des communautés et la gestion efficace des moyens humains, techniques, matériels et financiers en faveur du développement communautaire. L'initiative ambitionne également d'aider les jeunes à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à leur pleine participation au processus de développement.

Cette édition a été marquée par des parades de hamacs, des chants et danses folkloriques. Un chèque symbolique a été remis au président du Comité villageois de développement (CVD) de Kebo-Apeyeyeme pour la réalisation de travaux de développement. Le témoin « Novitikplo » a également été transmis au village d'accueil.

Le directeur régional du Tourisme, de la Culture et des Arts des Plateaux-Ouest, Monkli Kokou, a indiqué que Novitikplo permet de mobiliser les communautés autour d'activités culturelles véhiculant des messages positifs. Il a réaffirmé la disponibilité de sa direction à apporter un appui technique au recensement, à la documentation et à la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel du canton.



Une enveloppe symbolique au CVD Apeyeyeme



Les autorités traditionnelles

Le vice-secrétaire du bureau exécutif, Joseph Mawussi Afemeku, a présenté le bilan des activités du comité Novitikplo et les perspectives. Il a rappelé qu'en décembre 2025, à la suite de la rencontre du 8 novembre de la même année à Kebo-Dogbadzi, le comité avait échangé avec le préfet d'Agou et le député-maire de la commune Agou 1 sur les décisions prises et les actions à mener. Celles-ci concernaient notamment la cohésion sociale, la gouvernance locale, l'éducation, l'accès à l'eau et le développement des infrastructures.

Pour 2026-2027, le comité prévoit poursuivre les actions inscrites dans sa feuille de route, notamment le règlement des questions foncières et la délimitation des emprises des villages. M. Afemeku a également annoncé l'accélération des démarches pour la construction d'un lycée dans le canton et l'électrification de Kebo-Apeyeyeme. Le comité envisage aussi l'élaboration d'une charte de solidarité cantonale et la signature d'accords de partenariat.

Le chef canton d'Agou Kebo, Togbui Gbadegbe IV, a souhaité que Novitikplo soit un cadre d'échanges entre les générations, où la tradition et la modernité se complètent. Il a appelé les fils et filles du canton à renouer avec les bonnes pratiques d'antan et à s'impliquer davantage dans le développement de leur localité. Il a également exhorté les jeunes à se respecter, à respecter les autres et surtout les autorités, pour le bien-être de tous.

Novitikplo est une rencontre annuelle organisée à tour de rôle dans les huit villages du canton de Kebo. Le village qui accueille chaque édition est désigné par tirage au sort. Pour 2027, le choix est porté sur Kebo-Toé.

ATOP/BSM/AO

BINAH :

LA FETE TRADITIONNELLE « HILING-KAMOU » CELEBREE A PAGOUDA

Pagouda, 9 nov. (ATOP) - Les fils et filles du canton de Pagouda ont célébré, le samedi 7 novembre à Pagouda, chef-lieu de la commune Binah 1, leur fête traditionnelle « Hiling-Kamou ».



Des officiels



Des adultes se mesurant aux coups de fouet

Cette célébration est consacrée à l'initiation des jeunes garçons au courage et à l'endurance, afin de les préparer à défendre leur clan ou leur tribu en cas d'agression. Cette fête annuelle marque le début de la saison sèche et la période des moissons. Elle permet de mettre à l'épreuve la résistance physique et morale des jeunes initiés, appelés à devenir des relais dans la préservation de la sécurité et de l'équilibre au sein de leur communauté. Elle constitue également un moment de retrouvailles, de réjouissance et de ressourcement auprès des mânes des ancêtres.

Selon Gnadi-N'laba Jules Pré, personne-ressource et arbitre de cette tradition, les jeunes initiés, âgés de 3 à 25 ans, sont soumis chaque année à des épreuves de chicotte faisant appel à des techniques individuelles, à la ruse et à la force. Les différentes catégories d'initiés sont Kintou, Evala, Evassoso, Atandou, Essagba, Tosso et Awassa Atagouna.

Le « Hiling-Kamou », a expliqué M. Pré, vise à préparer les différentes classes d'âge à adopter la bonne conduite face à l'ennemi en cas d'agression du clan ou de la tribu. L'instrument principal utilisé dans ces affrontements est un fouet fabriqué à partir de racines d'arbres, préalablement enfouies dans le feu pour les rendre plus souples. « Cette initiation est une occasion pour mesurer la capacité des jeunes à être endurants et

tenaces durant cette longue phase visant à constituer des relais permanents et à préserver l'équilibre de la sécurité clanique », a-t-il indiqué.

L'apothéose des rituels de l'édition 2026 a opposé les initiés de Pagouda-ville à ceux de Kpéloudè sur le terrain de l'école centrale de Pagouda.

Après les épreuves de chicotte organisées dans la matinée, l'après-midi a été consacré à la danse « Kamou », en signe de reconnaissance à Dieu et aux mânes des ancêtres pour les bonnes récoltes et le bon déroulement de la fête. Vêtus de pagnes noués aux reins, coiffés de paillassons ornés de plumes d'oiseaux et portant des instruments aux feuilles de rônier aux pieds, les initiés ont exécuté cette danse traditionnelle au rythme des sifflets et des chants propres au Kamou.

La manifestation s'est déroulée en présence du préfet de la Binah, Ataba Abalounorou, de ses collègues d'Assoli, Lt-Col. Viagbo Mensah, et d'Agoè-Nyivé, Dr Tinaka Wédiabalon et du sénateur Dogo Koudjolou Henri.

ATOP/AK/TAL/AO

TCHAOUDJO/FETE DES RETROUVAILLES DES DARO **:**

L'EDITION 2026 CELEBREE DANS L'UNITE ET LA SOLIDARITE A TCHALO

Sokodé, 9 nov. (ATOP) – Les membres de la grande famille Daro ont célébré, le samedi 7 novembre, l'apothéose de l'édition 2026 de leur fête des retrouvailles « Daroubya » dans le canton de Tchalo, (commune Tchaoudjo1).



M. Daro s'adressant...



...l'assistance

La célébration a été placée sous le thème « Tradition, unité et solidarité : les fondements d'une famille Daro forte et tournée vers l'avenir ». Elle a rassemblé, les membres de la famille résidant au Togo, notamment à Salimdè et Tchalo et dans la diaspora.

Cette fête est une occasion de retour aux sources, de consolidation des liens familiaux et de renforcement des valeurs d'union, de solidarité, de fraternité, de cohésion sociale et du vivre ensemble. Elle permet aux Daro de renouer avec leur histoire, leur culture et leur tradition. La célébration offre un cadre d'échanges constructifs intergénérationnels et de discussions sur l'avenir de cette famille, qui est bien connue dans la préfecture de Tchaoudjo.

Les festivités ont démarré le mercredi 4 novembre. Elles ont été marquées par une grande prière, un match de football, une visite au Lycée/CEG et à la cité Doha à Tchalo ainsi que par un concert dénommé « Daroubya ». A l'apothéose, la fête a été marquée par le réveil du tam-tam parlant et une grande rencontre familiale. Ces retrouvailles ont été meublées par des cris de joie, des accolades, des prestations folkloriques et celles des cavaliers.

Le préfet de Tchaoudjo, Tchimbiandja Yendoukoa Douti a salué les Daro pour ce rassemblement concourant au renforcement de la paix, de la cohésion et du vivre ensemble dans la préfecture. Il a insisté sur le rôle des aînés et le devoir de léguer aux

plus jeunes le respect, le sens du partage et l'unité. Le préfet a encouragé à la résolution pacifique des désaccords.

Le président du comité d'organisation, Daro Ouro-Akondo, le porte-parole des cadres, Ouro-Bang'na Bouwè et la porte-parole des neveux et nièces, Mme Ouro-Djéri Habibatou ont relevé la nécessité de sauvegarder l'unité dans la famille, de se soutenir mutuellement, de préserver les liens familiaux et de travailler ensemble pour le bien-être de leur communauté. Ils ont également insisté sur l'importance de sauvegarder les traditions familiales et de transmettre l'héritage culturel aux générations futures.



Exécution d'une danse du terroir par les Daro

Les Daro ont saisi cette occasion pour réaffirmer leur attachement à la politique de paix, de stabilité, de cohésion sociale et de développement du Président du Conseil, Faure Gnassingbé.

La célébration s'est poursuivie par un déjeuner et des réjouissances populaires dans les quartiers.

Des cadres de cette famille, au premier rang desquels, l'ancien ministre Foli-Bazi Katari et le Colonel Ouro Bang'na Nassam, ont réhaussé aux côtés, d'autres autorités civiles et militaires, l'éclat de cette manifestation.

ATOP/MEK/SED/BV

ZIO:

120 COUTURIERES ET COIFFEUSES OUTILLEES SUR L'ENTREPRENEURIAT ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE A TSEVIE

Tsévié, 9 nov. (ATOP) – Cent vingt artisanes en fin de formation, issues de 16 cantons de la préfecture de Zio, ont pris part, le dimanche 8 novembre à Tsévié, à une session de renforcement de capacités axée sur la formation professionnelle et l'insertion socio-économique.



Le ministre Adédzé (micro) lors de son exhortation



Couturières et coiffeuses

Ces bénéficiaires, sélectionnées à l'issue d'un concours cantonal, se composent de 70 couturières et de 50 coiffeuses. Organisée par l'association « Do Nyé Amé », en collaboration avec les cadres de la préfecture de Zio, cette initiative a connu la présence du ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat, Kodjo Sévon-Tépé Adédzé, natif du milieu.

L'initiative vise à renforcer les compétences professionnelles et les capacités d'autonomisation économique des participantes afin de faciliter leur insertion dans la vie

active et de favoriser leur indépendance financière. Il s'agit aussi de permettre aux artisanes de développer leur esprit entrepreneurial et leurs capacités de gestion d'une activité génératrice de revenus.

Les modules de formation ont porté sur l'analyse du marché de l'emploi, les fondements de l'entrepreneuriat et de l'artisanat, la gestion rationnelle des équipements et des matières premières, ainsi que sur les stratégies de mobilisation de fonds et de viabilité d'entreprise. A l'issue de cette formation, chaque couturière recevra très prochainement une machine à coudre et chaque coiffeuse, un séchoir en vue de leur installation à leur propre compte. Ceci grâce à l'appui financier des cadres de la préfecture qui entendent mobiliser environ 8.700.000 F CFA pour l'achat du matériel.

Le président de l'association « Do Nyé Amé », Amédéssé Laurent a témoigné sa reconnaissance aux cadres de la préfecture de Zio pour leur accompagnement des jeunes dans leur insertion socio-professionnelle. D'après lui, former une femme artisane, c'est de lui donner les moyens de devenir économiquement autonome, de contribuer au développement de sa communauté et de participer activement à la construction de sa nation.

Le ministre Adedzé a souligné que la formation professionnelle constitue un levier essentiel de lutte contre la pauvreté, de réduction du chômage et de promotion de l'autonomisation économique des femmes. Selon lui, « Il n'y a pas de sot métier » et que l'acquisition de compétences pratiques représente une opportunité pour ces femmes de valoriser leurs talents, de développer leur savoir-faire et de devenir financièrement indépendantes. Il a réaffirmé l'importance de telles initiatives qui contribuent à l'inclusion sociale, au vivre ensemble, à la création d'emplois et au développement économique du pays.

« Do Nyé Amé » est une association qui vient en appui aux jeunes filles démunies ayant appris un métier, en leur offrant des kits d'installation afin de faciliter leur insertion dans la vie professionnelle. ATOP/BBG/SED

KOZAH :

CECILE MEBA CELEBRE SES 20 ANS DE CARRIERE SOUS LE SIGNE DE LA PAIX ET DE LA COHESION SOCIALE

Kara, 9 nov. (ATOP) – La diva togolaise de la chanson, Cécile Meba a célébré ses vingt ans de carrière musicale à travers un concert jubilaire organise, le samedi 7 novembre a Kara.



La Diva en scène drapelet en main



Un public ravi des prestations

Ce rendez-vous avec le public de Kara, sa région natale, s'inscrit dans le cadre d'une tournée nationale qui a démarré depuis août dernier à travers les villes et régions du Togo. Cette tournée, est placée sous la devise « tout est grâce ! ». La soirée musicale qui a draine un nombreux public, a été marquée par des prestations musicales et des messages de sensibilisation sur la paix dans les foyers, le vivre-ensemble, la responsabilité familiale et la protection de la jeunesse.

La diva togolaise a également lancé un appel à la non-violence à l'égard des femmes, au dialogue dans les couples et à la responsabilité des parents dans l'éducation des enfants. Elle a exhorté les jeunes filles à éviter les grossesses précoces en milieu scolaire et les jeunes garçons à se détourner des comportements en lien avec le suivisme. Aux veuves et aux jeunes mères célibataires, l'artiste togolaise de la chanson a conseillé la persévérance et la responsabilité dans l'éducation de leurs enfants, invitant ces derniers au respect des parents et des enseignants. « Avant de connaitre la paix dans sa famille et dans son foyer, il faut que cette paix règne d'abord dans son cœur », a souligné l'artiste.

Abordant ses vingt ans de carrière musicale, Cécile Meba, a exprimé sa gratitude à Dieu pour cette grâce et sa satisfaction de constater que les messages véhicules dans ses chansons trouvent un écho favorable auprès des femmes, hommes et jeunes de la région. Son répertoire, nourri des sonorités traditionnelles togolaises et des réalités de la vie quotidienne, aborde entre autres la vie conjugale, la place de la femme, la foi et le dialogue dans les foyers.

Cette démarche de sensibilisation a été appréciée par les spectateurs. Mme Grace, commerçante, venue assister au concert, s'est réjouie d'avoir pris part à cette soirée qui, selon elle, va au-delà du divertissement. « Je suis très ravie d'être ici ce soir, pas seulement pour le concert, mais également pour cette sensibilisation et surtout pour célébrer cette femme qui contribue beaucoup, à travers sa musique et ses engagements, à l'émancipation de la femme et de la jeunesse togolaises », a-t-elle confie.

Pour ce jubilé, l'artiste a parcouru des pays comme le Canada, les Etats-Unis ainsi que plusieurs localités du Togo, notamment Sotouboua, Amou-Oblo, Elavagnon, Badou, Amlamé, Assommé, Blitta-Caza-Copé et Dapaong.

Présidente de la famille des artistes auteurs, compositeurs et interprètes (FAACI), Cécile Meba compte poursuivre cette célébration avec un concert live apothéose prévu le dimanche 27 décembre prochain à Lomé, marquant ainsi la fin de son parcours jubilaire et de ses activités de l'année 2026. ATOP/AE/TAL/MD

TONE/RELIGION :

RADIO MARIA OUVRE SES PORTES AUX AUDITEURS



Des auditeurs découvrent le studio de Radio Maria Dapaong

Dapaong, 9 nov. (ATOP) - Radio Maria Dapaong a organisé, le samedi 7 novembre, une journée portes ouvertes à l'intention de ses auditeurs. Cette initiative leur a permis de découvrir les installations de la station, son fonctionnement et les nouveaux équipements acquis.

La journée s'inscrit dans la volonté de la radio de consolider sa mission pastorale et de maintenir une relation de proximité avec son public. Elle vise également à renforcer les liens avec les fidèles qui suivent quotidiennement ses programmes. Les visiteurs ont parcouru les différents locaux et découvert les conditions de préparation et de diffusion des émissions. Chacun a également eu l'occasion de passer en direct à l'antenne pour donner ses impressions et saluer ses proches.

Le directeur de Radio Maria Dapaong, l'abbé Jean Tarboute, a présenté les nouveaux équipements récemment acquis et installés dans la station. Il a précisé que l'ancien matériel est conservé en réserve pour servir en cas de besoin. Selon lui, cette visite permet aux auditeurs de mieux connaître les moyens techniques et financiers nécessaires au fonctionnement de la radio et de comprendre l'importance de leur soutien

pour la poursuite de ses activités. L'abbé Jean Tarboute a rappelé que Radio Maria Dapaong est essentiellement une radio d'évangélisation, dont la mission première est de porter la bonne nouvelle et la parole de Dieu au-delà des frontières. « À travers ses programmes, la station entend également contribuer à l'information et à la formation de ses auditeurs, tout en favorisant leur rapprochement spirituel avec Dieu », a-t-il expliqué.

Une auditrice de la station, Mlle Richala Aboudou, s'est dite impressionnée par les installations et le travail réalisé au sein de la radio pour le bonheur de ses auditeurs.



L'entrée de la station

Radio Maria Dapaong a été créée dans le cadre de l'extension du réseau Radio Maria au Togo, lancé le 19 mars 1997 à l'initiative de l'ancien archevêque de Lomé, Mgr Philippe Fanoko Kpodzro. Implantée dans le diocèse de Dapaong, elle contribue à l'évangélisation des populations de la région des Savanes. La station émet sur la fréquence 88,5 FM. Ses programmes sont axés notamment sur la prière, la liturgie, la catéchèse, la formation humaine et spirituelle, ainsi que sur des thématiques liées à l'éducation, à la santé et au développement communautaire. Au fil des années, elle a renforcé sa présence dans le paysage médiatique régional et poursuivi la modernisation de ses équipements pour améliorer la qualité de ses émissions.

ATOP/JK/AO

---------- ----------

JOURNEE « TOGO PROPRE » :

LES POPULATIONS DES SAVANES MOBILISEES POUR LA SALUBRITE PUBLIQUE

Dapaong, 9 nov. (ATOP) - Les populations de plusieurs communes de la région des Savanes ont pris part, le samedi 7 novembre, aux travaux communautaires d'assainissement organisés dans le cadre de la journée nationale « Togo propre ».



L'assainissement dans Tône 1



L'opération dans Kpendjal 2

Ces actions visent à renforcer les comportements citoyens en matière d'hygiène et à prévenir les risques sanitaires liés à l'insalubrité. La mobilisation a réuni les jeunes, les femmes, les Volontaires d'engagement citoyen (VEC) et les Forces de défense et de sécurité (FDS).

Dans les communes de Tône 1, Kpendjal 1 et 2, Cinkassé 1, Oti 1 et 2 et Oti Sud 1 et 2, les opérations ont concerné les marchés, les établissements publics, les voies et les abords des infrastructures collectives. Munis de matériels de nettoyage, les habitants, accompagnés des autorités administratives, municipales et traditionnelles, ont procédé au balayage, au ramassage des ordures et au désherbage des espaces publics.

Les autorités locales ont invité les populations à poursuivre les travaux d'assainissement au-delà de cette journée mensuelle. Elles les ont exhortées à maintenir la propreté des espaces de vie pour préserver la santé de tous.
ATOP/JK/AO

---------- ----------

KLOTO :

LE QUARTIER KPETA ASSAINI DANS LE CADRE DE L'OPERATION « TOGO PROPRE »



Quartier de Kpeta assani

Kpalimé, 9 nov. (ATOP) – Les populations du quartier Kpeta, à Kpalimé, ont pris part, le samedi 7 novembre, à une opération de salubrité publique organisée dans le cadre de l'initiative nationale « Togo propre ».

Cette action citoyenne a mobilisé les autorités locales, les responsables des services déconcentrés de l'État, les forces de sécurité, les élèves ainsi que de nombreux habitants autour de l'assainissement de leur cadre de vie.

Munis de houes, de balais, de pelles, de coupe-coupe et d'autres outils, les participants ont ramassé des déchets, dégagé les dépotoirs sauvages et nettoyé les zones encombrées du quartier. Les services techniques municipaux ont assuré l'évacuation des ordures collectées à l'aide de tracteurs et de tricycles vers les dépotoirs autorisés. Le dépotoir sauvage situé à l'entrée du marché central a également été débarrassé de ses déchets.

Le secrétaire général de la mairie de Kloto 1, Lakougnon Elessem, a souligné que l'initiative « Togo propre » constitue un cadre privilégié pour promouvoir le civisme, renforcer la responsabilité collective et encourager les populations à s'impliquer davantage dans la préservation de leur environnement.

M. Lakougnon a, par ailleurs, insisté sur la nécessité de faire de la propreté une préoccupation quotidienne et non une action ponctuelle. Selon lui, l'assainissement du cadre de vie contribue non seulement à la protection de la santé publique, mais également à l'amélioration des conditions de vie et au développement harmonieux de la commune. Il a invité les riverains à assainir régulièrement les alentours de leurs habitations afin de prévenir certaines maladies. Le secrétaire général a enfin réaffirmé la détermination de la municipalité à poursuivre et à renforcer les initiatives visant à maintenir la commune propre et salubre.

Des activités similaires se sont également déroulées dans les préfectures d'Agou, de Kpélé et de Danyi, avec la participation des autorités administratives et locales ainsi que les populations de ces différentes localités.
ATOP/KAT/AR

---------- ----------

LA COMMUNE BASSAR 1 A OBSERVE L'OPERATION « TOGO-PROPRE »

Bassar, 9 nov. (ATOP) - Les autorités administratives et municipales, les chefs de quartier, les encadreurs sportifs, les acteurs du secteur éducatif, les forces de sécurité et les populations de la commune Bassar 1 ont participé, le samedi 7 novembre, à l'opération « Togo-propre », consacrée à l'assainissement du cadre de vie.

Ces divers acteurs ont nettoyé plusieurs espaces publics, notamment la cour de la préfecture, les abords des routes, la résidence du préfet, les locaux de l'Inspection de l'enseignement préscolaire et primaire (IEPP) et le lycée de Bassar.



Les autorités communales s'adressant à la population



Nettoyage de la résidence du préfet

Le préfet de Bassar, Lt-Col Asiah Hodabalo, a invité les populations à maintenir leur mobilisation pour rendre la ville et ses environs propres. Il a rappelé que cette opération est un geste citoyen qui contribue à préserver la santé des populations et à prévenir les dangers liés à l'insalubrité, notamment la présence d'animaux nuisibles. Il a également exhorté chacun à prendre soin de son environnement et des espaces publics.

Le maire de la commune Bassar 1, Ouyi Mouni, a réaffirmé l'engagement de la municipalité à respecter cette journée d'assainissement. Par ailleurs, il a invité les habitants à se faire établir la carte biométrique, dont l'opération se poursuit dans la préfecture de Bassar.

La prochaine journée « Togo-propre » est prévue le premier samedi du mois de décembre. ATOP/LK/AO



NOUVELLES DE L'ETRANGER

COP31 EN TURQUIE:

COMMENT FINANCER LA TRANSITION AGRICOLE SUR LE CONTINENT AFRICAIN ?

Paris (RFI) - Le COP31, qui s'ouvre le lundi 9 novembre à Antalya, en Turquie, consacre sa première journée à l'agriculture et pose la question du financement et de l'adaptation au changement climatique des communautés rurales dans les pays en développement.

Comment permettre aux petits producteurs qui reçoivent seulement 1 % des financements climats - alors qu'ils fournissent près d'un tiers de l'alimentation mondiale - d'adapter leur outil de travail aux phénomènes climatiques de plus en plus extrêmes ?

Parmi les initiatives lancées à Antalya, 70 millions de dollars ont été mobilisés par le Fonds international de développement agricole (Fida) auprès d'un investisseur japonais. Il s'agit là d'une première obligation dédiée à l'adaptation des communautés rurales au changement climatique qui, selon Diane Menville, directrice financière du Fida, « *permettra d'aller chercher des investisseurs privés pour leur permettre d'investir dans l'adaptation* » au changement climatique.

Selon elle, l'argent promis n'arrive jamais à destination. « *Donc nous, notre rôle, c'est d'essayer de faire le lien entre là où il y a de l'argent et là où il est important d'investir, c'est-à-dire sur le premier kilomètre* », explique Diane Menville, à Charlotte Cosset du service économie de RFI.

« UNE QUESTION DE JUSTICE CLIMATIQUE »

Dans un contexte de baisse drastique de l'aide publique et les taux d'endettement importants, « *on va plaider pour que les mécanismes soient les plus directs possibles* », explique Marie Cosquer, chargée de plaidoyer de l'ONG Action contre la faim (ACF).

Autrement dit, des fonds d'investissement pourraient lancer des appels à projet pour les organisations de producteurs qui souhaiteraient adapter leurs pratiques au changement climatique. Ce qui permettrait alors que ces fonds puissent arriver directement sur le compte en banque des agriculteurs et « *être contrôlés par un gouvernement ou par une très grosse ONG* », précise Marie Cosquer.

Des méthodes innovantes, donc, qui ont déjà été adoptées par le Gaspi Global Agriculture and Food Security Program, que les ONG souhaiteraient voir dupliquer dans les fonds climat.

« Les financements sont vraiment la pierre angulaire de la plupart des discussions, appuie Marie Cosquer, *ce n'est pas une question de charité, c'est une question de justice climatique* ». Et pour attirer les investissements du privé dans un secteur considéré comme peu rémunérateur, ACF plaide par exemple pour mieux valoriser les indicateurs comme le gain social ou environnemental dans les choix de production agricole des exploitants.

RFI

RWANDA :

KIGALI SE PRÉPARE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE SYSTÈME DE SANTÉ

Kigali (RFI) - Le ministère rwandais de la Santé a publié, le lundi 9 novembre, pour la première fois un rapport sur la vulnérabilité et l'adaptation du secteur face aux effets du changement climatique. Objectif : identifier les principales faiblesses du système et développer des recommandations pour répondre aux futurs aléas climatiques.

Parmi les risques sanitaires appelés à s'accentuer, selon le rapport, tous ceux liés à la chaleur et aux précipitations plus abondantes. Christa Ishimwe, conseillère pour le climat et la santé au ministère de la Santé, explique qu'il s'agit notamment des maladies cardiovasculaires.

« *Plus les températures augmentent, plus nous nous attendons à voir leur incidence progresser*, explique-t-elle, *et nous anticipons également une évolution du paludisme, du choléra et des maladies diarrhéiques, en raison des changements dans les régimes de précipitations.* » Les maladies liées à la pollution de l'air ne sont pas en reste, notamment en raison de la chaleur.

Une partie de l'ouest et du sud du pays figure parmi les zones les plus exposées, en particulier les districts escarpés aux alentours du lac Kivu, sujets aux glissements de terrain et aux inondations. À l'est, les risques sanitaires liés à la sécheresse sont les plus marqués selon le rapport.

Désormais, l'objectif est d'adapter le secteur de la santé à ces défis. *« La première priorité, c'est de mettre en place des systèmes d'alerte précoce solides. La deuxième, c'est de renforcer les infrastructures de notre secteur de la santé, pour être moins dépendants, par exemple, du réseau électrique classique, et évoluer vers des systèmes plus durables, qui nous permettent de continuer à fonctionner même en cas de choc climatique, égrène Christa Ishimwe, enfin, la troisième priorité, c'est de former nos*

personnels de santé pour qu'ils comprennent les liens entre climat et santé, sachent comment s'y préparer et puissent aussi en parler avec leurs patients. »

La prochaine étape sera de préparer un plan national d'adaptation du secteur de la santé, qui devra définir les actions mises en place pour les cinq prochaines années. RFI

L'ANC RESTE LE PREMIER PARTI D'AFRIQUE DU SUD MALGRE UN RECUL DE SON SOUTIEN ELECTORAL

Johannesburg, (Xinhua) - Le Congrès national africain (ANC), parti au pouvoir en Afrique du Sud, a conservé sa position de première formation politique du pays lors des élections locales de 2026, malgré un net recul de son soutien électoral.

Selon les résultats publiés le dimanche 8 novembre par la Commission électorale sud-africaine, l'ANC, dirigé par le président Cyril Ramaphosa, a recueilli 30,76% des suffrages dépouillés à l'échelle nationale, soit une baisse de plus de 14 points de pourcentage par rapport aux précédentes élections locales de 2021.

Son principal rival, l'Alliance démocratique (DA), a obtenu 24,64% des voix. Le parti uMkhonto we Sizwe (MK), dirigé par l'ancien président Jacob Zuma, a recueilli 9,76% des suffrages pour sa première participation à des élections locales.

Ces résultats témoignent également d'une évolution des rapports de force politiques à travers le pays. L'ANC a conservé son avance dans plusieurs de ses bastions traditionnels, tandis que la DA a enregistré des gains importants dans les grands centres urbains, notamment dans la province du Gauteng. Le parti MK s'est imposé comme une force politique majeure dans la province du KwaZulu-Natal, où il a bénéficié d'un soutien électoral considérable.

Dans les huit municipalités métropolitaines d'Afrique du Sud, dont les résultats étaient particulièrement attendus, l'ANC est arrivé en tête à Buffalo City et à Mangaung, tandis que la DA s'est imposée comme le premier parti au Cap, à Johannesburg, à Tshwane, à Ekurhuleni et dans la baie Nelson-Mandela. Le parti MK est arrivé en tête à eThekwini, municipalité métropolitaine qui comprend la ville côtière de Durban.

XINHUA



SPORTS

TOTALENERGIES CAF SUPERCOUPE :

L'USM ALGER RENVERSE MAMELODI SUNDOWNS ET DECROCHE UN DEUXIEME SACRE

Pretoria, (CAF) - L'USM Alger a remporté sa deuxième TotalEnergies CAF Supercoupe en s'imposant face à Mamelodi Sundowns (3-1), le dimanche 8 novembre à Pretoria. Portés par un Ahmed Khaldi étincelant, buteur et passeur décisif, les Algériens ont dominé les champions d'Afrique sud-africains au stade Loftus Versfeld et confirmé leur statut de vainqueurs de la TotalEnergies CAF Coupe de la Confédération.

Zakaria Draoui, Saadi Radouani et Ahmed Khaldi ont inscrit les trois buts des Rouge et Noir, privant les Sundowns d'un nouveau trophée continental. Iqraam Rayners

avait pourtant égalisé sur penalty pour les locaux, qui ont vécu un après-midi compliqué, marqué notamment par deux changements forcés en début de rencontre en raison de blessures.

Ce succès permet à l'USM Alger d'empocher une prime de 500 000 dollars et confirme la domination récente des vainqueurs de la Coupe de la Confédération dans cette compétition. Quatre des cinq dernières éditions ont ainsi été remportées par les détenteurs du trophée de la deuxième compétition interclubs de la CAF. Seul le club égyptien de Pyramids FC, vainqueur de la Ligue des Champions, est parvenu à interrompre cette série.

Déjà sacrés en 2023, les Algérois décrochent donc une deuxième Supercoupe après avoir remporté la dernière édition de la Coupe de la Confédération face au Zamalek, au terme d'une finale décidée aux tirs au but.

Khaldi décisif, l'USMA frappe d'entrée

L'USM Alger n'a pas tardé à prendre les commandes de la rencontre. Dès la 4e minute, Ahmed Khaldi a fait parler sa vitesse et sa technique sur le côté droit avant de pénétrer dans la surface et de délivrer un centre en retrait parfaitement exploité par Zakaria Draoui, qui a conclu à bout portant.

Pris à froid devant leur public, les Sud-Africains ont rapidement dû courir après le score. Les difficultés de Miguel Cardoso se sont accentuées avant même le coup d'envoi avec la blessure du milieu portugais Nuno Santos à l'échauffement.

Le technicien des Sundowns a alors intégré Cassius Mailula dans son onze de départ. Mais le scénario s'est encore compliqué à la 15e minute avec la sortie sur blessure de l'attaquant Brayan Leon, remplacé par Iqraam Rayners.

Ce dernier n'a pas tardé à se signaler. Après intervention de l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR) pour une main dans la surface, Mamelodi Sundowns a obtenu un penalty. Rayners s'est chargé de le transformer à la 25e minute, prenant Oussama Benbot à contre-pied pour remettre les deux équipes à égalité.

Revigorés par cette égalisation, les Sud-Africains ont tenté de prendre l'avantage. Thapelo Morena, à la réception d'un centre de Mailula, a notamment obligé Benbot à réaliser une intervention décisive.

Mais les Algérois ont rapidement rappelé leur efficacité. À la 37e minute, sur un corner, une première tentative de la tête a heurté la barre transversale. Plus prompt que ses adversaires sur le ballon repoussé, Saadi Radouani a remis les siens devant d'une nouvelle tête.

L'USMA a ainsi regagné les vestiaires avec un avantage mérité (2-1).

Khaldi assomme les Sundowns, l'USMA maîtrise

Le coup d'envoi de la seconde période a été retardé en raison des conditions météorologiques. Mais cette interruption n'a pas refroidi les ardeurs algéroises.

À la 55e minute, Ahmed Khaldi a signé le geste de la rencontre. À l'entrée de la surface, l'attaquant s'est débarrassé de son vis-à-vis avant d'enrouler une frappe magistrale dans le petit filet opposé de Ronwen Williams. Un chef-d'œuvre qui a permis à l'USM Alger de prendre deux buts d'avance (3-1).

Dos au mur, Mamelodi Sundowns a tenté de réagir. Teboho Mokoena a essayé de réduire l'écart sur une frappe lointaine, contrée par la défense algérienne. Tashreeq Matthews a également cherché à apporter du danger, tandis que Miguel Cardoso a procédé à de nouveaux ajustements offensifs avec l'entrée d'Antonio van Wyk.

Mais les Sud-Africains se sont heurtés à un bloc algérien parfaitement organisé. Solide défensivement, l'USMA a également continué à se montrer dangereuse en contre.

Khaldi a failli s'offrir un doublé sur une reprise de volée puissante, mais Ronwen Williams a repoussé le ballon d'une superbe claquette. Le portier sud-africain s'est encore

illustré un quart d'heure avant le terme en détournant une frappe à ras de terre de Dramane Kamagaté.

Malgré ces interventions, les Sundowns n'ont jamais réussi à inverser la tendance. En fin de rencontre, ils ont cru réduire l'écart après un but contre son camp, mais la VAR a annulé la réalisation, le ballon ayant préalablement franchi la ligne de touche au cours de l'action.

L'USM Alger a alors tranquillement géré les dernières minutes pour s'offrir un nouveau sacre continental.

L'USMA confirme son statut sur la scène africaine

Cette victoire vient récompenser la progression du club algérois, qui confirme sa place parmi les références du football africain. Après son succès en Coupe de la Confédération face au Zamalek, l'USMA ajoute une nouvelle ligne prestigieuse à son palmarès.

Avec deux Supercoupes remportées, en 2023 et en 2026, les Rouge et Noir poursuivent également la belle série des vainqueurs de la Coupe de la Confédération face aux champions de la Ligue des Champions.

Pour Mamelodi Sundowns, la déception est importante. Après leur sacre en Ligue des Champions 2025-2026 face à l'AS FAR, les Sud-Africains espéraient soulever un nouveau trophée continental devant leur public. Mais les blessures et l'efficacité de leurs adversaires ont contrarié leurs ambitions.

Le club de Pretoria traverse par ailleurs une période délicate sur la scène continentale, après son élimination dès les tours préliminaires de la Ligue des Champions 2026-2027 face aux Angolais de Wiliete SC. Les champions d'Afrique ne pourront donc pas défendre leur titre lors de la phase de groupes de cette édition.

De son côté, l'USM Alger repart de Pretoria avec un deuxième trophée de Supercoupe et une récompense financière de 500 000 dollars.

Supercoupe de la CAF TotalEnergies 2026 – Fiche technique

Mamelodi Sundowns (Afrique du Sud) 1-3 USM Alger (Algérie)

Stade : Loftus Versfeld, Pretoria (Afrique du Sud)

Date : Dimanche 8 novembre 2026

Buteurs :

Mamelodi Sundowns : Iqraam Rayners (25e, s.p.)

USM Alger : Zakaria Draoui (4e), Saadi Radouani (37e), Ahmed Khaldi (55e).

Vainqueur : USM Alger (2e sacre)

Prime : 500 000 dollars

CAF

REPUBLIQUE TOGOLAISE
atop
Agence Togolaise de Presse
BULLETIN QUOTIDIEN D'INFORMATION
35, Rue des Médias – 2327 – Tél. (+228) 22-21-25-07/ 90-15-36-32
E-mail: contact@atop.tg// Facebook/Twitter: @atopTG
Site web: www.atop.tg
Directeur de publication
EYEBIYI Kokouvi Adéyêmi
Rédacteur en chef
KOLANI Yaya Assadou
Secrétaire de Rédaction
AMEKOUVO Akouétey
&
BARANDAO Konaka
Chef section Reportage
GOMEZ Kokoenè Ayaovi
Chef section Photographie
DJOKPE Koffi
Chef section des installations techniques
AGBESSI Komlavi

Copyright, ATOP. Tous droits réservés